

En France, toujours plus d'inégalités sociales

Tous les indicateurs montrent une progression des inégalités sociales en France, qui touche particulièrement les chômeurs et les jeunes adultes, plus concernés par la hausse de la pauvreté*.

Alexis TCHERNOIVANOFF, secrétaire général de l'Observatoire des inégalités

Trois indicateurs peuvent être retenus pour mesurer les inégalités sociales, en France : la pauvreté monétaire, le taux de chômage des actifs de 16 à 25 ans, et, enfin, les inégalités scolaires.

Quelle est la définition de la pauvreté monétaire, actuellement, en France ? C'est l'état d'une personne dont le revenu est de 993 euros nets par mois, c'est-à-dire 60 % du salaire médian. Il s'agit, bien sûr, d'une mesure de pauvreté relative. Dans certaines statistiques, c'est la barre de 50 % du salaire médian qui est retenue, c'est-à-dire 828 euros par mois. Si, globalement, la France s'enrichit, cet enrichissement ne bénéficie qu'à une minorité, surtout les plus riches, alors que de nombreuses catégories s'appau-

* Cette intervention d'A. Tchernovianoff, lors de l'université d'automne, a fait l'objet d'une retranscription par Geneviève Grethen, membre du Comité central de la LDH.

(1) Prestations familiales, minima sociaux et allocations logement.

(2) Contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation.

vrissement. Entre 2008 et 2011, les 10 % les plus riches ont vu leurs revenus augmenter de 1 800 euros, pendant que ces revenus diminuaient de 400 euros pour les 10 % les plus pauvres. Et si le taux de pauvreté avait diminué en France entre 1970 et 2005, il a recommencé à augmenter à partir de 2005. En 2012, la France comptait 8,7 millions de pauvres, soit 13,9 % de la population. Dans ces 8,7 millions, toutes les catégories sociales ne sont pas représentées de la même façon : on compte 10 % d'employés et 1,6 % de cadres (voir « France, portrait social », rapport Insee 2013, et le rapport sur la pauvreté d'Emmaüs) ; 400 000 enfants appartiennent à ces familles, et vivent dans la pauvreté.

Une équipe de militants, peu

satisfais de la mesure de la pauvreté par la seule pauvreté monétaire, a créé en 2002 le BIP 40 qui agrège, avec un choix de pondérations subjectif, différents indicateurs, pour obtenir un indice global de pauvreté et d'inégalités. Malgré tout nous avons encore un modèle assez performant pour réduire les inégalités monétaires. La redistribution monétaire (ensemble des prestations sociales monétaires⁽¹⁾ et des prélèvements directs⁽²⁾) permet toutefois de réduire les inégalités dans la redistribution des richesses : avant redistribution monétaire, le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 57 080 € par an et par unité de consommation (UC), soit 8,2 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (6 920 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 4,1. La proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 000 euros par mois passe de 22 %, avant redistribution, à 17 %, après, ce qui nous place dans la moyenne des pays européens. On peut aussi mesurer les inégalités dans une population donnée par le coefficient de Gini. C'est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Ce coefficient varie de 0, quand l'égalité est totale, à 1, en cas d'inégalité totale.

Qu'est-ce que l'Observatoire des inégalités ?

L'Observatoire des inégalités est une association fondée en 2003 par la volonté d'un groupe de personnes qui s'inquiétaient de l'inexistence de données statistiques précises sur les inégalités. Indépendant de toute organisation syndicale, politique ou religieuse, l'Observatoire a pour fonction d'agrégner un certain nombre d'informations et de les rendre accessibles au grand public, grâce à plusieurs outils :

- un site Internet : www.inegalites.fr;
- un réseau européen :

www.inequalitywatch.eu/?lang:=en ;

- une plate-forme d'études sur les discriminations : www.discriminations.inegalites.fr/ ;
- un site dédié à la jeunesse : www.inegalites.fr/spip.php?page=espacejeune_sommaire ;
- Facebook (Les ami-e-s de l'Observatoire des inégalités) et Twitter (https://twitter.com/Obs_Ineg) ;
- une lettre électronique, « Les dossiers de l'Observatoire » (dix-huit mille abonnés).

On constate que la France ne fait pas partie des pays les plus pauvres en Europe. Malgré cette situation, deux domaines demeurent très inégalitaires et cela depuis plusieurs décennies, qu'aucun accroissement des emplois ou des richesses ne parvient à modifier : il s'agit à la fois du taux de chômage des jeunes actifs et du système scolaire, la réussite étant toujours très liée à la catégorie sociale malgré une démocratisation quantitative indéniable.

Les jeunes inégaux face à la précarité

En 1968, le taux de chômage de l'ensemble de la population française était de 1,7 %, alors que celui des jeunes était de 4 %. Actuellement, le chômage des jeunes est de 22,8 %, il n'a plus jamais été inférieur à 15 % depuis cette époque. Le taux a d'ailleurs régulièrement franchi les 20 %, pour atteindre 22,8 % à la fin du deuxième trimestre 2014. C'est une des sources les plus importantes d'inégalités. Le taux de chômage peut atteindre 40 % dans les zones urbaines sensibles (Zus)...

Mais le facteur le plus clivant pour expliquer ces taux est l'existence ou non d'une qualification. Sans diplôme, ceux que l'on appelle les « décrocheurs » du système scolaire ont un taux de chômage de 42 %, tandis que les docteurs sont entre 5 et 6 % (un « décrocheur » est un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau 5 – BEP ou Cap, ou de niveau supérieur – baccalauréat). Cette corrélation entre taux de chômage et diplôme persiste au moins dans les trois années qui suivent la sortie du système éducatif de ces jeunes (voir tableau). Mais ce taux de chômage est également lié à une dimension territoriale. Depuis plusieurs années, malgré tous les plans mis en œuvre, on n'observe aucune baisse du chômage des jeunes : c'est toute une classe d'âge qui

Taux de chômage des jeunes, trois ans après leur sortie de l'école			
	2004	2010	Écart
Ensemble	14	22	8
Non-diplômés	32	48	16
Diplômés du secondaire	15	25	10
CAP, BEP, mention complémentaire	17	32	15
Bac professionnel ou technologique	13	20	7
Bac général	15	21	6
Diplômés du supérieur court	7	11	4
BTS, DUT et autres Bac + 2	9	15	6
Bac + 2/3 Santé social	2	2	0
Licence générale (L3) et autres	8	14	6
Licence professionnelle	5	10	5
M1 et autres Bac + 4	10	14	4
Diplômés du supérieur long	6	9	3
M2 et autres Bac + 5	6	12	6
Ecoles de commerce	5	9	4
Ecole d'ingénieurs	4	4	0
Doctorat	7	6	-1

s'installe, en conséquence, dans la précarité.

Des contrats aidés ont été mis en place pour les jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme : en 2007 les emplois jeunes, aujourd'hui les emplois d'avenir (cent cinquante mille). On peut citer environ trente mesures qui vont dans le même sens, mais quelles qu'elles soient, ces initiatives mises en place pour aider des jeunes non qualifiés sont utilisées, après quelques mois, par des jeunes qualifiés, voire très qualifiés. On note le même phénomène pour l'apprentissage, les préparations au CAP étant recherchées par des titulaires de diplômes, de bac + 2 à bac + 5. Ce n'est donc plus une mesure de deuxième chance. En termes d'aides aux entreprises, il serait nécessaire de mieux cibler les bénéficiaires.

Le troisième indicateur choisi est les inégalités scolaires, c'est-à-dire le rapport entre le diplôme obtenu et la catégorie sociopro-

fessionnelle des parents. Pour mesurer l'évolution des inégalités, a été calculée la variation du « rapport de chances » ; cet indicateur mesure le rapport entre la probabilité pour un enfant d'enseignant d'être bachelier plutôt que de ne pas l'avoir, à celle des autres catégories sociales.

Réussite scolaire et catégorie sociale

Sur cette question, les travaux de deux auteurs sont intéressants, ceux de Pierre Bourdieu sur la reproduction sociale, et ceux de Pierre Merle. Pour ce dernier, malgré des progrès, par exemple la disparition de l'orientation entre la cinquième et la quatrième, et le fait que le pourcentage de reçus au bac a augmenté, l'école fonctionne comme une machine ségrégative. 90 % des enfants d'enseignants ont un bac S, alors que 40 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont un bac professionnel ; 30 % des élèves de l'Ecole polytechnique sont issus de seulement deux lycées parisiens, et l'on peut faire à peu près les mêmes remarques s'agissant des classes préparatoires. A noter également une régression de l'égalité de genre.

*En 1996,
les enfants
d'enseignants
avaient 8,9 fois
plus de chances
relatives d'être
bacheliers que
les enfants
d'ouvriers non
qualifiés.
En 2002, c'est
14 fois plus.*

Entre 1996 et 2002, ce rapport s'est accru vis-à-vis de toutes les catégories sociales. En 1996 – génération d'enfants entrés en 6^e en 1989 – les enfants d'enseignants avaient 8,9 fois plus de chances relatives d'être bacheliers que les enfants d'ouvriers non qualifiés. En 2002, c'est 14 fois plus. Vis-à-vis des enfants d'inactifs, le rapport est passé de 15 à 25 fois plus. Faire en sorte que l'école profite à toutes les catégories sociales et ne soit plus une fabrique d'inégalités, voilà un enjeu crucial pour les années à venir, qui appelle à des politiques volontaristes. ●